



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240212-12022024_DELIB4-DE

Date de transmission de la convocation 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Valérie TRIVERO
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale		X	
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale		X	Edwige VEDIE
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	Angélique DAVEAU

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC LES BROUTEURS DU PERCHE (délibération n° 4-12/02/2024)

Valérie TRIVERO propose au Conseil Municipal de renouveler l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts sur la commune.

L'association « les brouteurs du Perche » a fait une nouvelle proposition de convention pour installer des chèvres sur différents sites d'Arcisses.

Elle présente les tarifs annuels des 3 différentes options :

- Option 1 :
Site de la « station de lagunage » à Coudreceau - Parcelle d'environ 2 500m²

PROJET	NOMBRE ANIMAUX	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Animaux	3	182,00 €	546,00 €
Matériel		20,00 €	20,00 €
MONTANT ANNUEL			566,00 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240212-12022024_DELIB4-DE

- Option 2 :

Site « vue de la Cloche » (derrière clinique vétérinaire) - parcelle

PROJET	NOMBRE ANIMAUX	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Animaux	5	182,00 €	910,00 €
Matériel			470,00 €
MONTANT ANNUEL			1 380,00 €

- Option 3 :

Site « La Maçonnerie » (poste solaire) - Parcelle d'environ 3 000m²

PROJET	NOMBRE ANIMAUX	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Animaux	2	200,00 €	400,00 €
Matériel			750,00 €
MONTANT ANNUEL			1150,00 €

- Frais kilométriques par site

NOMBRE DE SITE	OPTION 1 Station Lagunage	OPTION 2 Vue de la Cloche	OPTION 3 MARPA
1	518,00 €	489,00 €	489,00 €
2	665,60 €		
		435,00 €	
3	582,00 €		

Valérie TRIVERO propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'une des 4 solutions (frais kilométriques inclus) :

SOLUTION	OPTION 1 Station Lagunage	OPTION 2 Vue de la Cloche	OPTION 3 Marpa
1	1 084,00 €	1 869,00 €	1 463,00 €
2	2 611,00 €		
3	2 965,00 €		
4	3 678,00 €		

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir la solution 4 ci-dessus exposée ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association les « Brouteurs du Perche » ;
- Dit que les crédits seront inscrits pour 3 678,00 € sur le budget principal de la Commune.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 19/02/2024
et de la publication le 20/02/2024
Fait à ARCISSES, le 19/02/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

